

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses 1^{er} trimestre 2014

2014 (à ce jour): 1,77%

1^{er} trimestre 2014: 1,77%

- Bonne performance en février
- Augmentation des placements en obligations en francs suisses
- Quote-part du franc suisse la plus élevée depuis un an et demi



Indice et rémunération minimale depuis janvier 2000

Le calcul de l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses se base sur les performances réalisées par les institutions de prévoyance suisses (avant déduction des frais de gestion) dont les valeurs patrimoniales sont conservées auprès du Credit Suisse dans le cadre d'un global custody. En

revanche, la gestion de fortune et l'activité de conseil sont effectuées par les caisses de pension elles-mêmes ou par des tiers. En sa qualité de global custodian, le Credit Suisse n'exerce aucune influence sur la performance de ces institutions.

Début d'année satisfaisant

L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (ligne bleue de la figure 1a), lancé au début de l'an 2000 avec une base de 100 points, a commencé 2014 de façon satisfaisante. Au cours du trimestre sous revue, l'indice a progressé de 2,5 points, soit une augmentation de 1,77%, pour atteindre 143,8 points au 31 mars 2014. C'est le mois de février qui a principalement contribué à ce résultat avec 1,12%, tandis que janvier et mars sont restés nettement en dessous du seuil de 1% avec une progression de respectivement 0,16% et 0,48%. Par rapport aux chiffres exceptionnels du premier trimestre de 2012 (+3,01%) et de celui de 2013 (+3,48%), le résultat de ce début d'année 2014 est un peu plus modeste, mais quand même légèrement supérieur à celui du trimestre précédent (T4 2013: 1,56%).

Au premier trimestre 2014, toutes les classes d'actifs ont apporté une contribution positive à la performance. En tête

figurent les titres suisses avec 0,44% pour les obligations en CHF et 0,61% pour les actions suisses (voir tableau 1b).

Le taux d'intérêt minimum LPP (actuellement 1,75% p.a., base de 100 points au début de l'année 2000) a progressé de 0,62 point (soit 0,43%) durant le trimestre sous revue, pour s'établir à 144,29. Ainsi, le rendement de l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses est de 1,33% supérieur à l'objectif LPP au premier trimestre 2014. La différence entre le taux d'intérêt minimum LPP et l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses s'est nettement rétrécie pour atteindre 0,49 point au 31 mars 2014 (T4 2013: 2,36 points). L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (depuis le 1.1.2000) affiche un rendement annualisé de 2,58% à la fin du trimestre, tandis que la rémunération minimale LPP annualisée s'inscrit à 2,61%.

Figure 1a: Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses

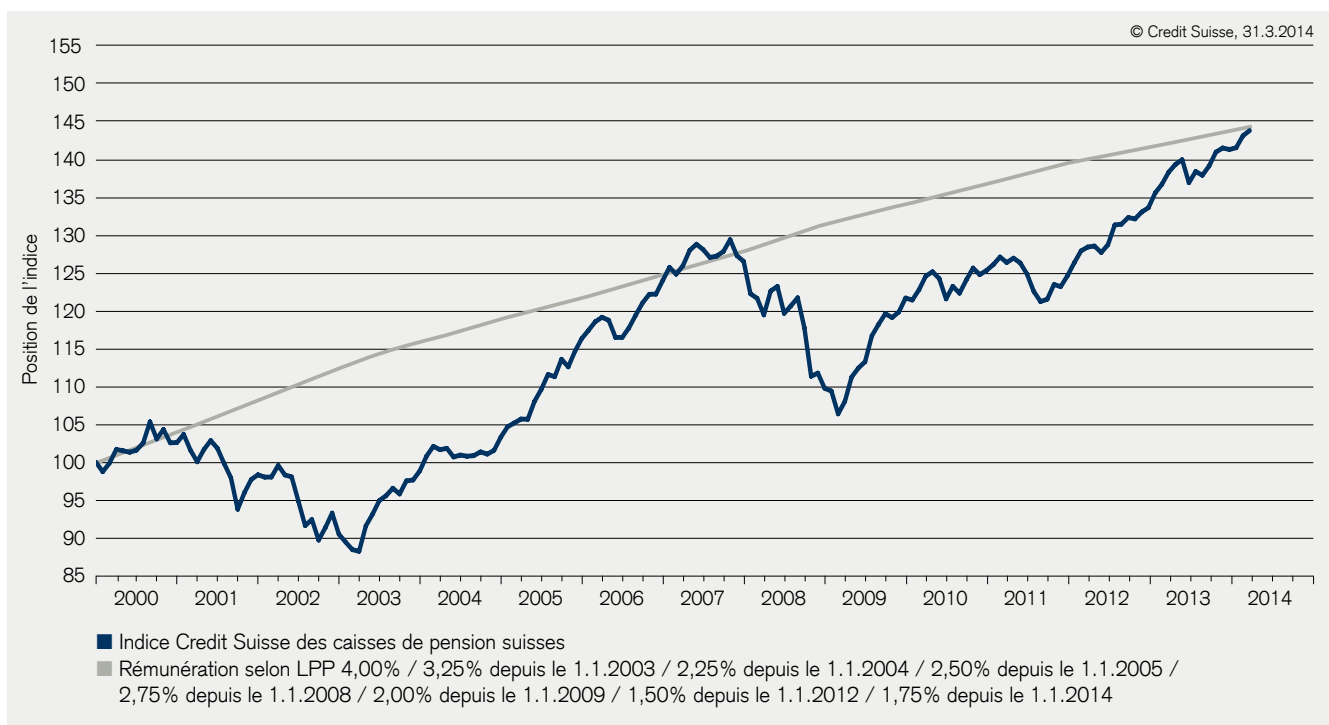


Tableau 1a

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses 1.1.2000–31.3.2014

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Rendement annuel
2000	98,74	99,88	101,68	101,51	101,32	101,59	102,55	105,34	103,07	104,32	102,56	102,60	2,60%
2001	103,67	101,59	100,05	101,68	102,86	101,84	99,81	97,94	93,78	95,97	97,71	98,34	-4,15%
2002	98,03	98,04	99,58	98,32	98,06	94,85	91,62	92,43	89,71	91,36	93,28	90,49	-7,98%
2003	89,45	88,45	88,23	91,59	93,15	94,94	95,58	96,56	95,80	97,53	97,65	98,86	9,25%
2004	100,81	102,10	101,65	101,84	100,69	100,94	100,79	100,87	101,36	101,07	101,56	103,30	4,49%
2005	104,68	105,18	105,70	105,67	108,04	109,62	111,59	111,29	113,60	112,59	114,66	116,33	12,62%
2006	117,42	118,55	119,14	118,75	116,48	116,48	117,75	119,43	121,02	122,17	122,20	123,99	6,58%
2007	125,74	124,83	125,95	127,98	128,79	128,08	127,04	127,22	127,83	129,40	127,28	126,52	2,04%
2008	122,25	121,64	119,45	122,61	123,22	119,65	120,65	121,72	117,76	111,35	111,77	109,76	-13,25%
2009	109,40	106,38	108,02	111,24	112,43	113,27	116,69	118,21	119,61	119,10	119,84	121,68	10,86%
2010	121,42	122,79	124,59	125,15	124,24	121,57	123,23	122,32	124,06	125,64	124,77	125,33	3,01%
2011	126,09	127,10	126,37	126,95	126,32	124,84	122,56	121,22	121,52	123,47	123,19	124,63	-0,56%
2012	126,33	127,90	128,42	128,55	127,69	128,72	131,33	131,44	132,31	132,13	133,04	133,61	7,21%
2013	135,56	136,71	138,31	139,33	139,95	136,91	138,40	137,89	139,14	140,95	141,50	141,30	5,76%
2014	141,53	143,11	143,80										1,77%

Tableau 1b

Contribution à la performance (mensuelle)

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses 1.1.2014–31.3.2014

2014	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Depuis le début de l'année
Liquidités	-0,08%	0,12%	-0,02%										0,02%
Obligations en CHF	0,33%	0,04%	0,06%										0,44%
Obligations en ME	0,12%	-0,05%	0,04%										0,11%
Actions suisses	0,00%	0,52%	0,08%										0,61%
Actions étrangères	-0,43%	0,37%	0,14%										0,08%
Placements alternatifs	0,05%	0,04%	0,02%										0,11%
Immobilier	0,15%	0,06%	0,15%										0,36%
Hypothèques	0,02%	0,00%	0,00%										0,02%
Autres	0,00%	0,01%	0,00%										0,01%
Total	0,16%	1,12%	0,48%										1,77%

Figure 1b: Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses selon les volumes d'actifs

La figure 1b différencie les caisses de pension selon les volumes d'actifs suivants:
< 150 millions, 150–500 millions, 500 millions–1 milliard et > 1 milliard CHF

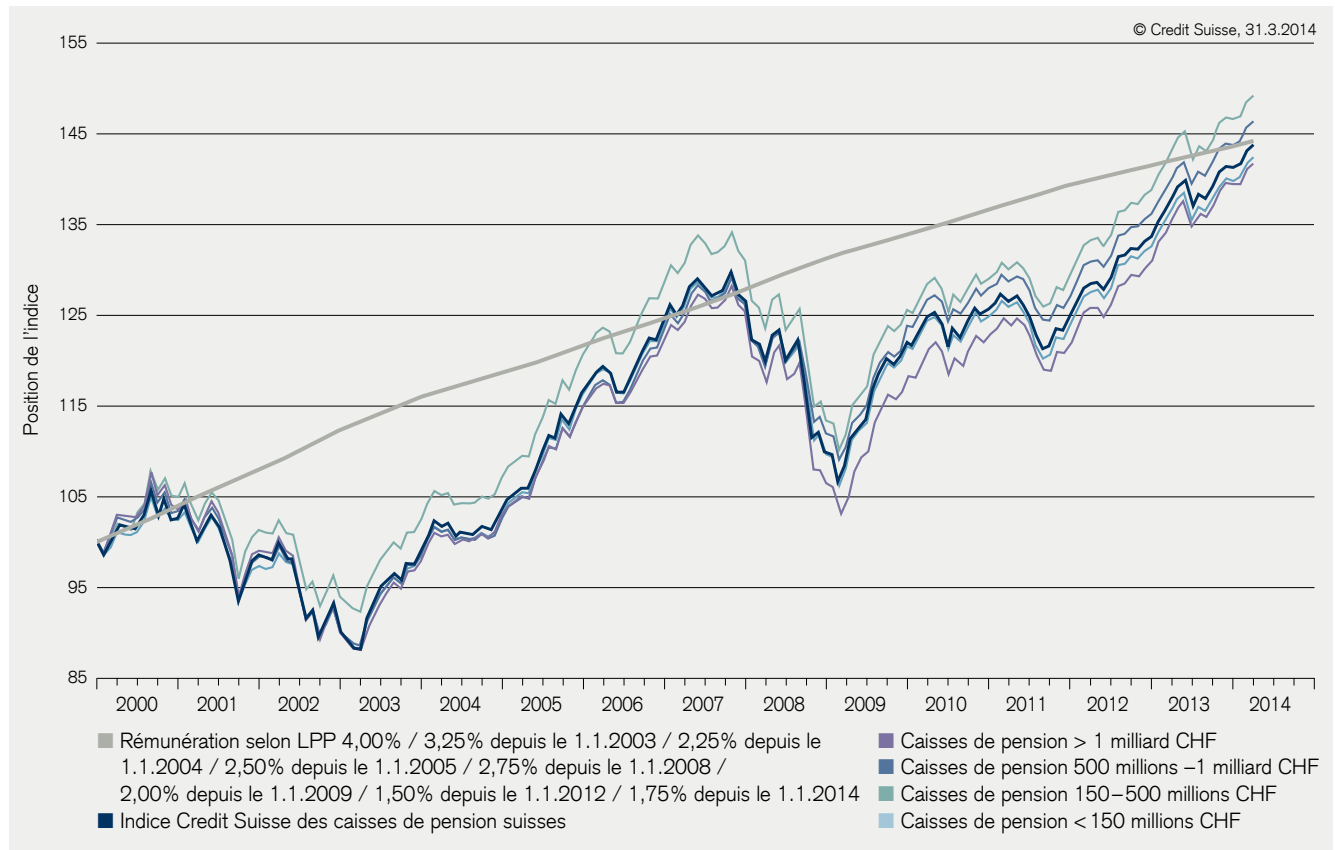


Tableau 1c

Performance 1.1.2014–31.3.2014

2014	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Depuis le début de l'année
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	0,16%	1,12%	0,48%										1,77%
Caisses de pension > 1 milliard CHF	-0,01%	1,16%	0,47%										1,61%
Caisses de pension de 500 millions à 1 milliard CHF	0,23%	1,07%	0,46%										1,77%
Caisses de pension de 150 à 500 millions CHF	0,15%	1,11%	0,45%										1,73%
Caisses de pension < 150 millions CHF	0,22%	1,11%	0,50%										1,85%

Tableau 1d

Performance annualisée 1.1.2000–31.3.2014

	Performance annualisée depuis le 1.1.2000
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	2,58%
Rémunération LPP	2,61%
Caisses de pension > 1 milliard CHF	2,48%
Caisses de pension de 500 millions à 1 milliard CHF	2,71%
Caisses de pension de 150 à 500 millions CHF	2,85%
Caisses de pension < 150 millions CHF	2,51%

Positions rendement / risque

Les graphiques rendement/risque présentent une évolution roulante sur cinq et deux ans. Seuls sont pris en compte les portefeuilles ayant figuré dans l'indice durant toute la période considérée. Les portefeuilles constitués par exemple le

1^{er} juillet 2010 sont exclus de l'analyse quinquennale roulante (1.4.2009–31.3.2014), mais figurent dans l'analyse bisannuelle roulante.

Poursuite de la hausse des rendements et baisse du risque

La courbe de l'analyse quinquennale roulante des positions rendement/risque annualisées des diverses caisses de pension (cf. figure 2a) affiche une inclinaison nettement positive.

On constate, par rapport au trimestre précédent, que la moyenne non pondérée des rendements annualisés a de nouveau augmenté pour atteindre 5,89% (T4 2013: 5,18%) et que la moyenne non pondérée des risques annualisés (triangle rouge)

a encore diminué pour se situer à 3,93% (T4 2013: 4,18%). Au 31 mars 2014, 43 institutions de prévoyance (sur un total de 74) figurent là où le risque annualisé est faible (de 3% à 4%) et aucune n'apparaît là où le risque annualisé est supérieur (au-delà de 8%). Au cours du trimestre écoulé, toutes les institutions de prévoyance figurant dans l'indice ont dégagé un rendement annualisé sur 5 ans positif.

Figure 2a: Analyse du risque et du rendement annualisés; analyse quinquennale roulante, résultats d'avril 2009 à mars 2014

Base de données: résultats d'avril 2009 à mars 2014

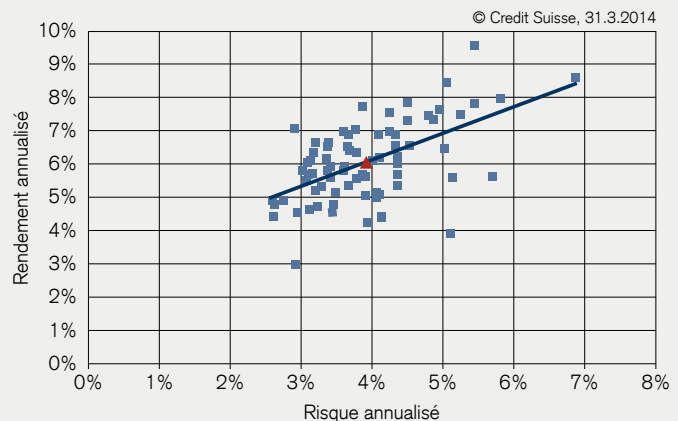


Tableau 2a

Chiffres-clés

1.4.2009–31.3.2014

	Risque	Rendement	Ratio de Sharpe
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	3,93%	5,89%	1,54
Caisses de pension > 1 milliard CHF	4,11%	6,27%	1,60
Caisses de pension de 500 millions à 1 milliard CHF	3,65%	5,83%	1,70
Caisses de pension de 150 à 500 millions CHF	3,70%	5,99%	1,58
Caisses de pension < 150 millions CHF	4,03%	5,72%	1,46

Tableau 2b

Marges de rendement

1.4.2009–31.3.2014

	Minimum	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Maximum
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	2,96%	5,18%	5,93%	6,86%	9,54%
Caisses de pension > 1 milliard CHF	4,90%	5,68%	6,09%	7,28%	9,54%
Caisses de pension de 500 millions à 1 milliard CHF	4,53%	5,82%	6,30%	6,59%	7,80%
Caisses de pension de 150 à 500 millions CHF	4,36%	5,12%	5,89%	6,49%	8,44%
Caisses de pension < 150 millions CHF	2,96%	5,03%	5,68%	6,87%	7,95%

Léger aplatissement de la droite sur deux ans

La droite sur deux ans (fig. 2b, 1.4.2012–31.3.2014) s'est très légèrement aplatie. La moyenne non pondérée des rendements annualisés (triangle rouge) se situe à 5,82% (T4 2013:

6,48%) pour un risque moyen non pondéré de 3,13% (T4 2013: 3,19%).

Figure 2b: Analyse du risque et du rendement annualisés; analyse sur deux ans roulante, résultats d'avril 2012 à mars 2014

Base de données: résultats d'avril 2012 à mars 2014

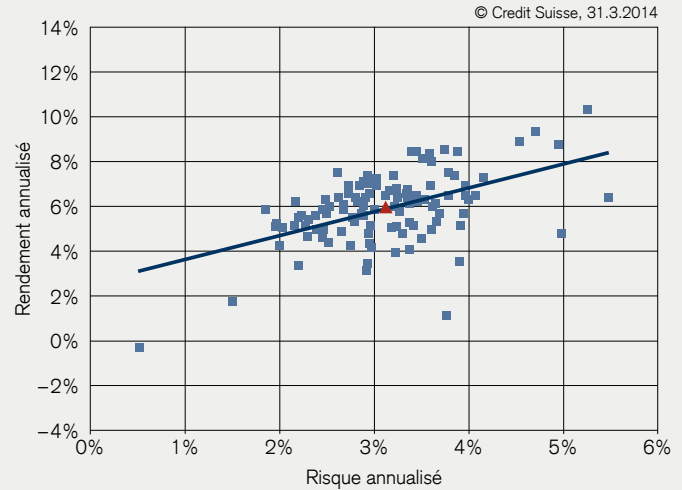


Tableau 2c

Chiffres-clés

1.4.2012–31.3.2014

	Risque	Rendement	Ratio de Sharpe
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	3,13%	5,82%	1,91
Caisses de pension > 1 milliard CHF	3,28%	6,19%	1,98
Caisses de pension de 500 millions à 1 milliard CHF	2,67%	5,78%	2,18
Caisses de pension de 150 à 500 millions CHF	3,03%	5,84%	1,95
Caisses de pension < 150 millions CHF	3,23%	5,69%	1,80

Tableau 2d

Marges de rendement

1.4.2012–31.3.2014

	Minimum	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Maximum
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	-0,35%	5,12%	5,98%	6,66%	10,32%
Caisses de pension > 1 milliard CHF	4,36%	5,19%	6,47%	6,65%	10,32%
Caisses de pension de 500 millions à 1 milliard CHF	4,65%	5,08%	6,05%	6,35%	6,99%
Caisses de pension de 150 à 500 millions CHF	1,08%	5,46%	5,91%	6,52%	8,13%
Caisses de pension < 150 millions CHF	-0,35%	4,95%	5,83%	6,87%	9,33%

Allocation d'actifs

Nouvelle baisse de la quote-part des actions

L'allocation des placements au 31 mars 2014 révèle que les engagements en actions ont encore reculé, portant la quote-part totale des actions à 30,7% au premier trimestre 2014 (T4 2013: 31,4%). La quote-part des actions suisses a baissé de façon assez marquée (-0,6%) pour s'établir à 13,3%, tandis que celle des actions étrangères ne s'est réduite que très faiblement à 17,4% (T4 2013: 17,5%). La quote-part des hypothèques a diminué elle aussi (-0,1%).

En revanche, la quote-part des obligations en CHF a nettement progressé, passant de 25% au quatrième trimestre 2013 à 26,1%. Les engagements dans toutes les autres classes d'actifs sont restés quasiment identiques.

S'agissant des placements alternatifs, on constate que la quote-part des hedge funds a de nouveau augmenté (+1,1%) tandis que celles des matières premières et du private equity ont baissé une fois de plus (-0,6% dans les deux cas).

Figure 3: Allocation d'actifs des huit derniers trimestres

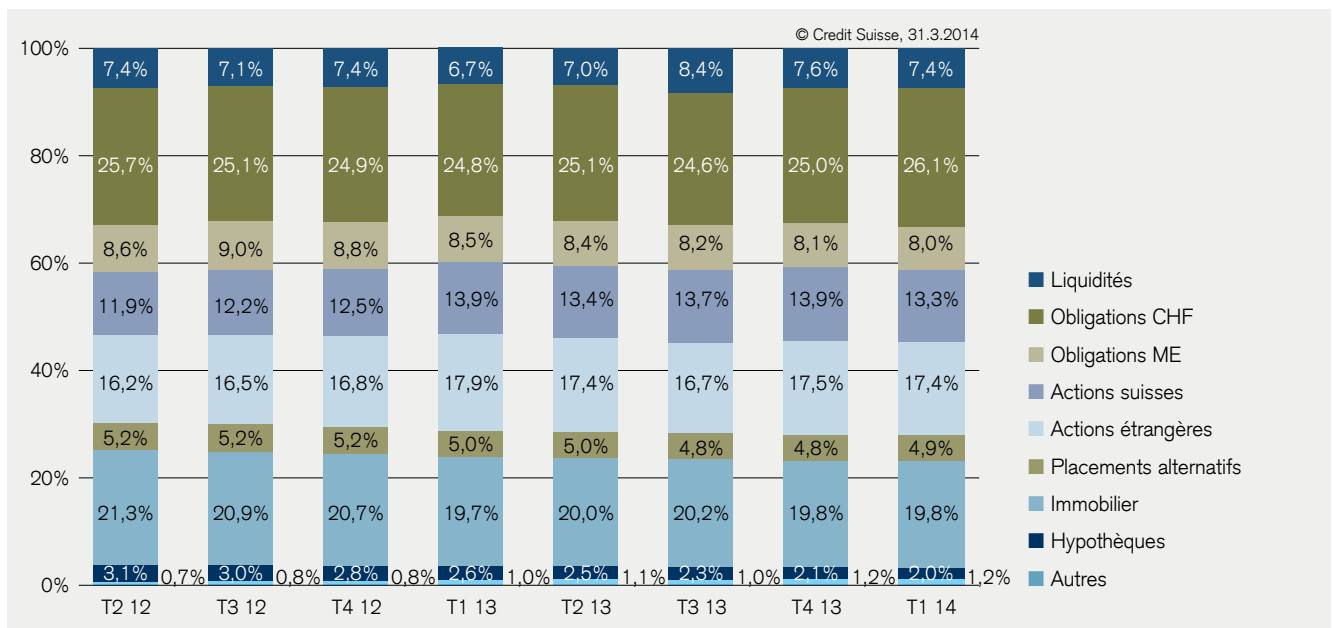
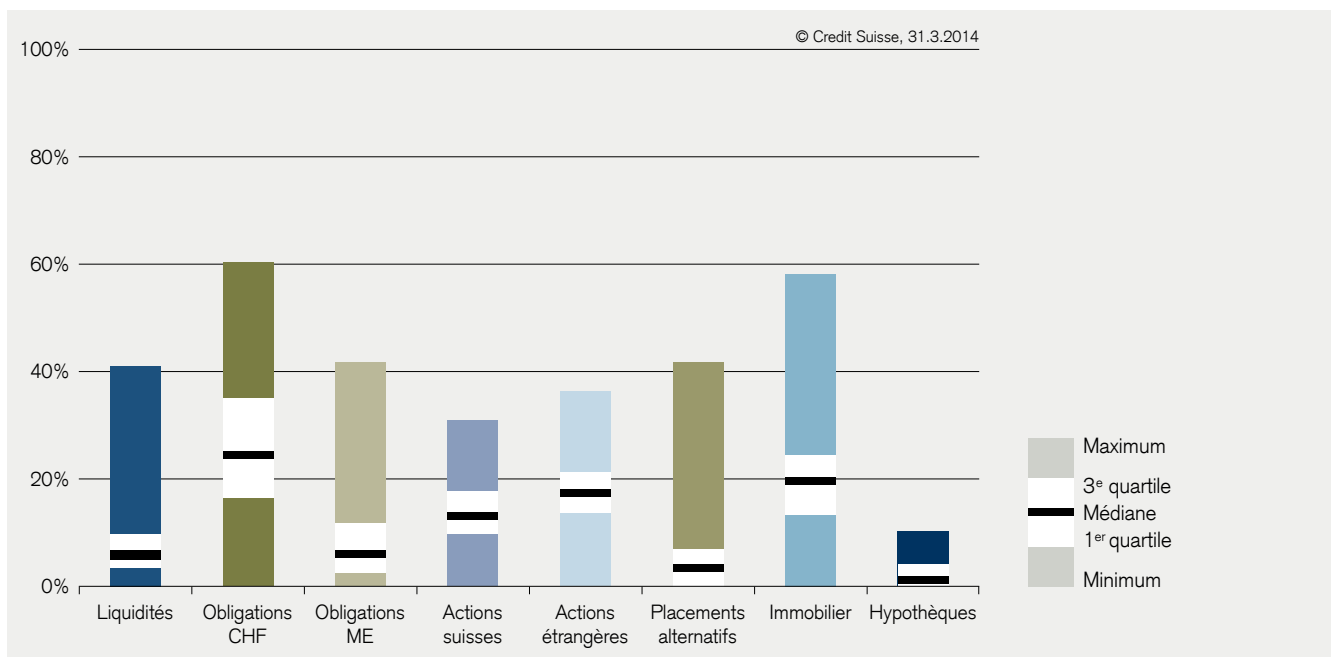


Figure 4: Valeurs maximales et minimales au 1^{er} trimestre 2014

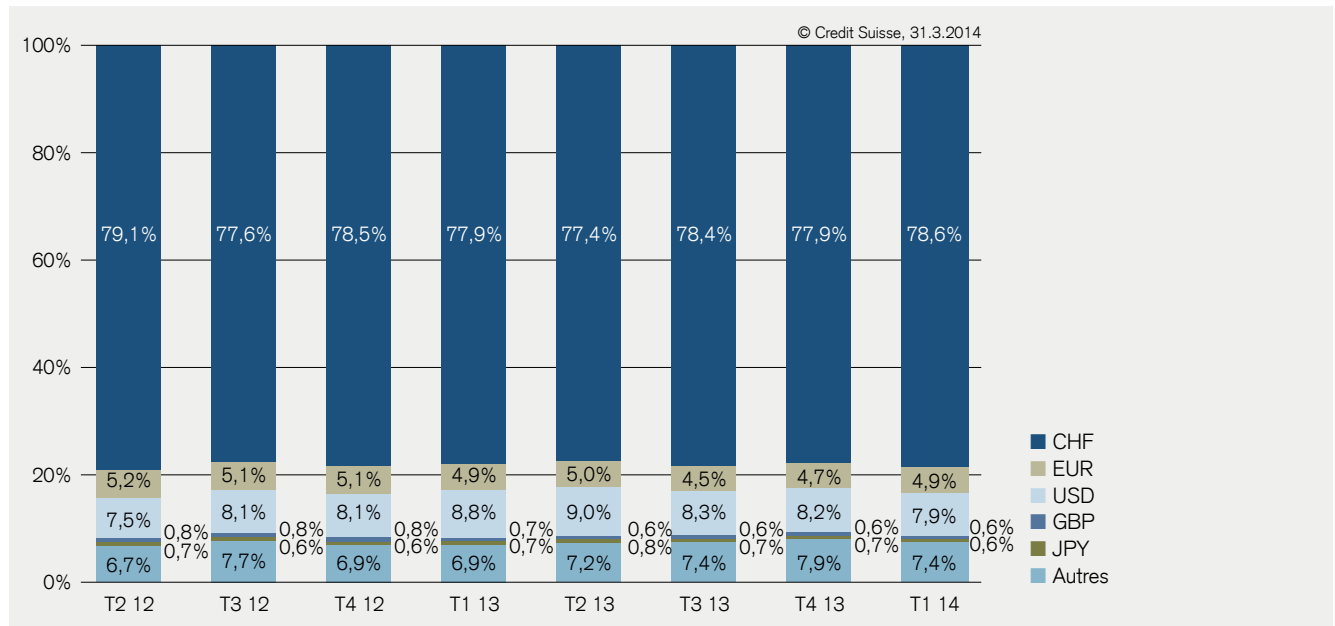


Allocation des monnaies

Progression de la quote-part du franc suisse

Le tableau d'allocation des monnaies montre que la quote-part du franc suisse a de nouveau augmenté par rapport à celle des monnaies étrangères (+0,7%) et se situe à 78,6% au 31 mars 2014. C'est son niveau le plus haut depuis un an et demi.

Figure 5: Evolution au cours des huit derniers trimestres





La transparence est essentielle pour vous.

Le Credit Suisse vous offre des Global Custody Solutions sur mesure.

Suivez de près votre fortune de placement grâce à nos outils en ligne et à nos rapports détaillés et adaptés à vos besoins. Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au 044 335 75 47.

credit-suisse.com/globalcustody

Remarque importante

Le calcul de l'Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses se base sur les performances déclarées par les institutions de prévoyance suisses dont les valeurs patrimoniales sont conservées auprès du Credit Suisse dans le cadre d'un global custody. En revanche, la gestion de fortune et l'activité de conseil sont effectuées par les caisses de pension elles-mêmes ou par des tiers. En sa qualité de global custodian, le Credit Suisse n'exerce aucune influence sur la performance de ces institutions. En tant que prestataire leader de services de global custody, le Credit Suisse est en mesure d'établir des évaluations représentatives de la réalité, car elles sont fondées sur un large éventail de caisses de pension suisses. Ces données procurent une image représentative de l'ensemble des institutions de prévoyance du deuxième pilier, à l'exclusion des institutions avec une solution d'assurance complète.

Lors de l'interprétation de ces chiffres, il faut toujours garder présent à l'esprit que l'Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses n'est pas un indice de performance artificiel, mais qu'il repose sur des données réelles de caisses de pension. Par conséquent, cet indice «vit», donnant ainsi une image beaucoup plus fidèle des placements des caisses de pension suisses. Par contre, les possibilités de comparaison dans le temps sont quelque peu limitées en raison des révisions fréquentes de cet indice. Cet indice n'en est pas moins un très bon indicateur instantané, d'autant qu'il reste difficile d'obtenir des chiffres actuels précis à la décimale près lorsqu'il s'agit d'analyser le secteur des caisses de pension dans sa globalité.

Le présent document a été élaboré exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Les informations qu'il contient sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment. Le Credit Suisse ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité du présent document et ne saurait être tenu responsable des pertes qui pourraient résulter de son utilisation. Le présent document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation, ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement ou visant la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les investisseurs doivent être conscients que les cours peuvent évoluer aussi bien vers le haut que vers le bas. C'est pourquoi une performance positive dans le passé ne constitue en aucun cas une garantie de performance positive à l'avenir. En outre, les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations des taux de change. Il est interdit de distribuer ce document aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, dans sa version amendée) ou dans toute autre juridiction, sauf dans des circonstances expressément conformes aux lois qui y sont appliquées. Copyright © 2014 Credit Suisse Group AG et/ou entreprises liées. Tous droits réservés.

CREDIT SUISSE AG
Global Custody Solutions
Giesshübelstrasse 30
CH-8070 Zurich

+41 44 335 75 47
global.custody@credit-suisse.com

www.credit-suisse.com/globalcustody